



Ottawa, Canada

Volume 6, No 35
(Hebdomadaire)

le 30 août 1978

Les premiers ministres provinciaux rejettent les propositions constitutionnelles du gouvernement fédéral	1
Prévisions économiques	3
Une initiative heureuse	3
Le gouverneur général dans l'Ouest	3
Pilote canadien, détenteur d'un record	3
Les prisonniers s'instruisent	4
Une visite à Yarmouth	5
Vol de bernaches sur une nouvelle pièce numismatique	6
Succès de la chaire d'assurance créée à l'Université Laval	6
Voyage en cyclomoteurs	6
La chronique des arts	7
Est-ce la fin du canot d'écorce?	8
Nouvelles brèves	8

Les premiers ministres provinciaux rejettent les propositions constitutionnelles du gouvernement fédéral

Les dix premiers ministres provinciaux réunis à Regina (Saskatchewan), du 9 au 12 août, à l'occasion de leur neuvième conférence annuelle, se sont opposés aux principales propositions contenues dans un document du gouvernement fédéral: Le Temps d'agir: Jalons du renouvellement de la fédération canadienne; ce document a été présenté le 12 juin. (Voir Hebdo Canada, 28 juin, p. 1.)

Le 10 août, les premiers ministres provinciaux ont émis le communiqué suivant:

Le processus de réforme constitutionnelle
Depuis plusieurs années, les provinces se sont montrées préoccupées par les questions constitutionnelles et ont pris part de façon active à un grand nombre de conférences et de discussions. A la suite des initiatives et du leadership des provinces, on a pu réaliser des progrès nombreux et utiles quant à la détermination des problèmes nécessitant des mesures sur le plan constitutionnel, et quant à la compréhension plus profonde de leurs implications. Les premiers ministres provinciaux conviennent que le partage des pouvoirs est l'aspect clé de la réforme constitutionnelle et qu'il doit être mis en rapport avec d'autres éléments.

1. *L'importance des pourparlers constitutionnels* – Les provinces conviennent de la nécessité de procéder à une réforme de la constitution afin de fournir à tous les Canadiens le moyen de réaliser dans une plus grande mesure leur bien-être économique et social et leur épanouissement culturel, et d'établir des relations plus harmonieuses entre les gouvernements.

2. *La Conférence des premiers ministres sur la constitution* – Les gouvernements provinciaux attendent donc avec hâte la tenue de la prochaine Conférence des premiers ministres sur la constitution, qui doit maintenant avoir lieu à la fin d'octobre.

Ils estiment que cette conférence devrait être publique.

Ils sont également d'avis que l'ordre du jour doit pouvoir englober toutes les propositions, et doit être dressé en commun par le gouvernement fédéral et les provinces.

Les premiers ministres ont par conséquent chargé les ministres responsables des questions constitutionnelles de poursuivre les travaux préparatoires, et d'inviter le ministre d'État fédéral chargé des relations fédérales-provinciales à se réunir avec eux.

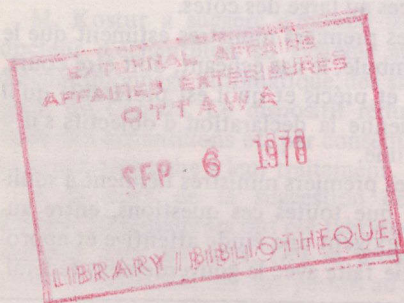
3. *Propositions* – Selon les premiers ministres, les propositions importantes émanant de toutes les sources doivent être étudiées avec beaucoup de soin dans le processus de réforme constitutionnelle. Parmi ces propositions, citons:

- le consensus auquel on est arrivé les dix premiers ministres provinciaux en octobre 1976;

- les propositions qu'ont faites, que préparent ou que font rédiger le gouvernement fédéral ou certains gouvernements provinciaux, comme le rapport que doit déposer le groupe d'étude sur l'unité nationale, co-présidé par MM. Jean-Luc Pepin et John Robarts;
- le projet de loi fédéral sur la réforme constitutionnelle.

4. *L'importance de l'entente* – Les premiers ministres ont la conviction qu'une réforme constitutionnelle de quelque importance doit recueillir le consentement de tous les gouvernements, puisque toutes les provinces ont également voix au chapitre.

Il est douteux que le gouvernement fédéral ait le pouvoir juridique de mettre de l'avant, de façon unilatérale, les changements qu'il propose d'apporter au Sénat et au rôle de la monarchie. De toute façon, il aurait manifestement tort de le faire ou de mettre en oeuvre d'autres mesures importantes unilatéralement,



Cette semaine...

Le 1er septembre 1864 s'ouvrait à Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard), une conférence en vue de la Confédération de l'Amérique du Nord britannique.